



**Extrait du procès-verbal
de la séance ordinaire
du 25 novembre 2009**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le vingt-cinquième jour du mois de novembre deux mille neuf, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Gilles Dolbec, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants:

Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, MM. André Bergeron, Saint-Alexandre, Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Clément Couture, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Yves Duteau, Lacolle, Gérard Dutil, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Louis Hak, Saint-Georges-de-Clarenceville, Serges Lafrance, Henryville, Jacques Landry, Venise-en-Québec, Réal Ryan, Noyan, Michel Surprenant, Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M Gilles Dolbec.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Résolution 11904-09

**Constitution et régie interne du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur
de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés**

Sur proposition du conseiller régional M. Yves Duteau, appuyée par le conseiller régional M. Clément Couture, M. Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, s'étant retiré des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement au dossier de la délimitation du domaine hydrique de l'État et étant sortie de la salle des délibérations;

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu adopte le document «Constitution et régie interne du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés» en apportant une modification au dernier paragraphe de l'article 2 de sorte à permettre au maire suppléant ou à toute personne désignée par résolution du conseil municipal local de siéger au sein dudit comité en remplacement du maire.

ADOPTÉE

Signé: Gilles Dolbec, préfet

Signé: Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Joane Saulnier,
M.R.C. du Haut-Richelieu

